

1° « Le nombre des affaires criminelles a augmenté, en un an de 10 pour cent » (2,143 en 1906 et 2,357 en 1907) ;

2° « Le nombre des affaires correctionnelles a augmenté, en un an, de 6 pour cent » (170,327 en 1906 et 182,836 en 1907).

Un symptôme particulièrement alarmant, c'est le nombre toujours croissant de criminels mineurs. Si, en effet, on classe les criminels jugés en 1906 et en 1907 d'après leur âge, on obtient le tableau que voici :

	En 1906	En 1907
De 11 à 15 ans...	18	24
De 16 à 18 ans...	119	155
De 19 à 20 ans...	446	529
Au-dessus de 21 ans.	2,545	2,692
Total.	3,128	3,400

Ainsi, en 1907, « des criminels étaient des mineurs, dont 24 avaient moins de 15 ans : PLUS DU CINQUIÈME DES CRIMINELS ÉTAIENT AGÉS DE MOINS DE 21 ANS ».

La précocité des criminels est vraiment effrayante.

Mêmes constatations, si on étudie les affaires jugées par les tribunaux correctionnels.

Le nombre des délits augmente comme celui des crimes. Les tribunaux correctionnels, en 1907, ont jugé 182,836 affaires comprenant 222,398 prévenus, alors qu'ils avaient, en 1906, jugé 170,327 affaires et 207,495 prévenus. Il y a donc eu augmentation de 12,509 affaires et de 14,913 prévenus.

Au point de vue de l'âge les prévenus se classent ainsi :

De moins de 16 ans.....	5,323
De 16 à 18 ans... ..	9,115
De 19 à 20 ans.....	17,696
De 21 ans et plus.....	158,962

« Pour les délits comme pour les crimes, le maximum de criminalité se place de dix huit à vingt ans. »

Mais il est encore une autre constatation qui se dégage de l'étude attentive de la statistique officielle : c'est que « la criminalité est deux fois et demie plus grande chez les individus sachant lire et écrire que chez les illettrés ».

On compte, en France, 28,024,587 individus sachant lire et